

Liberté  
Egalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Bien penser  
Bien dire  
Bien faire  
—  
Vérité  
Lumière  
Humanité

Paraissant le Samedi

### ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Etranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur. Balle, rue Ferrandière, 52

### RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52  
— LYON —  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

### ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## LES SOCIÉTÉS SECRÈTES RELIGIEUSES

### Révélation complète

#### SOMMAIRE

Le temps perdu. — Esprit des morts et des vivants. — Le miracle de Diémoz. — Propagande cléricale. — La nouvelle Croisade. — A propos de révélations. — A propos de Châteauvillain. — Bonapartisme et cléricisme. — Correspondance Parisienne. — La cinquième aux paysans. — La Marseillaise. — Mythologie comparée. — La Société Philanthropique du prêt gratuit. — Cléricisme et corporation. — Revue des théâtres. — Correspondance. — Bibliographie.

FEUILLETON : Le Mariage d'un Franc-Maçon.

## LE TEMPS PERDU

Les choses religieuses continuent à perdre beaucoup de temps à la majorité des Français.

Il est fort douteux que la religion catholique soit la foi du plus grand nombre de nos concitoyens — car le chiffre des croyants, d'après les recensements, est considérablement supérieur à celui des gens pratiquants réellement, — mais l'activité des cléricaux parvient à occuper de questions pieuses toute une population qui pourrait mieux employer ses loisirs. Parcourons, en effet, les derniers événements auxquels se mêle la religion :

Nos lecteurs liront dans ce numéro le récit de la création, aux environs de Lyon, d'un pélerinage à l'imitation de l'opération de la Salette. Ridicule spéculation sur la crédulité d'ignorants qui ne savent pas encore comment on utilise les phénomènes scientifiques du magnétisme et de l'hypnotisme pour jouer au miracle. Que d'encre on va perdre à propos de cette nouvelle opération cléricale.

Puis, il faut encore se tenir au courant des manœuvres qui ont amené les scandales de Châteauvillain et réfuter les inexactitudes des brochures pieuses destinées à donner le change sur le rôle de la révolte de Grenoble et de ses ouvrières excitées par le directeur de l'usine et le prêtre, son parent.

On ne peut davantage laisser passer sans s'y

arrêter les hauts faits du curé Jussot, en lutte avec son évêque et se présentant à la députation dans l'Yonne.

On est obligé encore de suivre la polémique engagée par un abbé Philbert, en démêlés réglés avec l'archevêque de Toulouse. Il cause beaucoup d'embarras à son prélat et, mis en interdit, il confesse maintenant à Paris et malmène fort les enseignements de l'Eglise.

Enfin, c'est aussi une obligation de consacrer une part de son temps aux débats soulevés par l'assassinat de l'évêque de Madrid, autre prélat qui fut en querelle avec le bas clergé.

De cette dernière affaire, il résulte que le pasteur des âmes, dans la capitale espagnole, s'était mis fort mal avec ses prêtres, en voulant les empêcher de prendre en leur loisir des servantes n'ayant pas l'âge canonique; il prétendait les forcer à une moralité que, jusqu'à ce jour, leurs supérieurs, par égard pour eux, n'avaient pas imposée. Ce en quoi ces évêques s'étaient montrés prudentes, car ils avaient évité les coups de revolver que s'est attirés l'évêque de Madrid.

Le curé qui l'a tué était aumônier d'un couvent de femmes; le prélat l'enleva à ce travail attrayant adjoint une domestique qui lui servait à un usage peu en rapport avec les vœux de chasteté sacerdotale. La sévérité de l'évêque, sur ce point, a mis le comble à la colère du curé. On ne change pas ainsi les habitudes qui sont agréables au clergé en tous pays.

Aussi la mort de l'évêque sera le sujet de polémiques interminables, en Espagne et en France. Que de temps perdu pour et par la religion.

Quand viendra donc le jour ou notre sort en ce monde nous occupera avant tout ce qu'on nous fait faire ici-bas pour arriver aux cieux.

### ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Les factions sont comme les nues, où chacun se figure ce qui lui plaît.  
DE RERTZ.

Quiconque n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose.  
CHAMFORT.

Ce siècle, qui avait commencé par renier Voltaire du bout des lèvres, s'achève en le confirmant dans tout ce qu'il a d'immortel.  
E.-C. QUINET.

Dans les mains des sycophantes politiques, l'Etat devient comme ces fruits que l'on enfante de vent, après en avoir exprimé le suc.  
Cité par Boiste.

Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de malheureux.  
DUCLOS.

La nature confond les pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatistes.  
PASCAL.

Parmi les hommes qui n'aiment point qu'on les opprime, il s'en trouve beaucoup qui aiment à opprimer.  
NAPOLÉON.

Le pire des états est celui d'un homme qui n'a rien à faire.  
VOLTAIRE.

Celui qui se plaint le plus haut est presque toujours celui dont on a le plus à se plaindre.  
M. DE SOMMERY.

## LE MIRACLE DE DIÉMOZ

Le *Courrier de Lyon et du Sud-Est* publie la signature de son collaborateur, M. Paul Bertnay, un compte rendu très exact et très complet d'une nouvelle manœuvre cléricale qu'il avait commencée, il y a plusieurs jours et dont se préoccupent déjà tous les journaux de la région.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire cet article à titre de document.

J'arrive de Diémoz. Hier matin, à neuf heures, la journée s'annonçait tiède et belle, j'ai frété une voiture et j'ai fait en plein soleil les vingt-neuf kilomètres qui nous séparent de la future Salette lyonnaise. Arrivé là-bas, j'ai été puni de mes péchés passés par une averse qui m'a submergé impitoyablement pendant que je faisais ma petite enquête, — mais peu importe.

Car j'ai fait ma petite enquête, — et je suis fixé. On raconte par ici beaucoup de choses, on parle de captation, de séquestration, d'intervention du parquet, — il n'y a rien, il n'y aura rien de tout cela.

Diémoz est devenu depuis deux ans le lieu d'élection où quatre personnages peu scrupuleux sont en train de fonder un pèlerinage lucratif, et,

comme ces quatre personnages agissent très prudemment, ils circulent avec soin dans les marges du code, sans jamais mettre les pieds dans un délit; aussi leur affaire marche et même marche très bien.

Ces quatre confesseurs de la foi sont M<sup>me</sup> de Piélat, la femme Abric, la fille Nerboyer et le curé Germanet.

Signalements : M<sup>me</sup> de Piélat. — Soixante-dix ans, rivée comme une vieille commode de renaissance conservée au fond d'une sacristie, a fait un voyage à Jérusalem, y a laissé un fils qui s'occupe là-bas de choses congréganistes. Peu aimée dans le pays, accusée d'avarice, influente, grâce à sa fortune qui est considérable.

La femme Abric, ancienne marchande d'objets du culte. C'est le promoteur de l'affaire. Aspect vulgaire et mielleux, vêtue de façon presque monastique.

La fille Nerboyer, grande et belle fille de 26 ans, brune, avec des yeux noirs trop grands, type de l'hystérique, de la cataleptique, de la détraquée, de la névrosée.

Le curé Germanet — lourd, trapu, énergique, besogneux, commandite un neveu qui a l'entreprise des voitures publiques et qui fera de brillantes affaires si le pèlerinage marche bien; dételle lui-même les voitures; très actif, fait de l'apostolat à la façon de l'évêque Fava : le curé à poignée rêvé.

Voilà les acteurs — passons à la comédie.

Il s'agit tout simplement d'apporter dans cette excellente commune de Diémoz et dans la poche des personnes agréables au Seigneur un peu de ce viatique laïque qui s'appelle du bon argent. Dès lors : accointances de M<sup>me</sup> de Piélat et de la femme Abric. Cette dernière, sorte de Donato ou de Verbeck en jupons, possède un sujet hors ligne, cela va marcher à merveille.

La femme Abric et la fille Nerboyer s'installent à pot et à rot chez M<sup>me</sup> de Piélat, le curé se met de la partie et fait le commencement.

Un beau jour Marie Nerboyer raconte qu'elle a vu la sainte Vierge dans une petite mare située au milieu d'un pré appartenant à M<sup>me</sup> de Piélat. C'est le début de la momerie.

Si elle a vu la sainte Vierge, c'est qu'elle est saine. La preuve qu'elle est saine c'est qu'elle a des extases. Ces extases, ce sont les crises d'hystérie qui la renversent dans l'église, ce sont

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 28

## LE MARIAGE

### D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

La rencontre de Jacques Mignot avec sa femme et cet inconnu fut un coup de foudre. Jacques recula d'un pas, blémissant, pendant que Louise chancelait, éperdue, sans avoir la force de dire une parole. Seul, Charles, qui n'avait jamais vu Mignot, promenait son regard de cet homme pâle à la femme chancelante qu'il avait à son bras.

Louise n'eut qu'un mot à lui dire : mon mari. Eyraud avait aussitôt compris, et entrant dans la situation avec sa légèreté d'artiste, il se redressait, jetant à Mignot cette hautaine parole :

— Allons, mon garçon, vous gênez le passage. Un flot de sang monta à la face de Mignot. Ça avait été pour lui un coup terrible que cette

rencontre inattendue d'une femme toujours adorée. Mais la revoir au bras d'un autre, d'un autre qui n'était pas de sa famille, un amant, c'était certain, il oublia toute prudence, et répondit avec plus de hauteur encore :

— Vous vous trompez, monsieur, j'arrête madame pour lui poser une question.

— Insolente valetaille ! riposta Eyraud. Il n'avait pas achevé ce mot qu'il était violemment frappé au visage par Mignot. Louise perdit connaissance, les gens de l'hôtel s'ameutaient; Eyraud recouvra un semblant de raison pour balbutier : Fort bien, je conduis madame à son appartement, je vous somme d'attendre de mes nouvelles.

— Je ne sortirai pas d'ici sans en avoir reçu, répondit Jacques qui s'effaça, pendant que les valets de pied regardaient passer avec stupeur ce voyageur qu'un des employés de l'hôtel venait de souffleter, sans qu'il parût vouloir en faire la moindre plainte.

Eussitôt, d'ailleurs, Mignot était entouré par eux. — Qu'est-ce donc ? Que vous est-il arrivé ? Quel est cet homme ?

— C'est une affaire entre lui et moi, répondit simplement Jacques. Je ne peux pas vous en dire plus long sur son compte.

Et il rentra immédiatement dans son bureau, où il tombait dans de profondes réflexions.

Quel coup ! quel terrible hasard ! Il se demandait déjà comment cette violente altercation avait pu se produire. Car, enfin il était parti, il avait quitté la maison conjugale sans pitié, sans esprit

de retour, il avait censé rendu à sa femme une liberté qu'il reprenait lui-même.

Alors de quel droit venait-il se jeter au travers de la nouvelle vie qu'elle s'était faite. Il avait été injuste et brutal. Mais aussi peut-on répondre de soi, peut-on raisonner avec sang-froid quand le sang bouillonne aux veines et que la colère s'est emparée du cerveau ?

Cette brusque apparition qui devait de faire renaitre tout un passé d'amour, de douleur et de courroux ! C'est malgré lui, c'est instinctivement qu'il s'était avancé contre ce couple, et quand de suite l'injure avait retenti à son oreille, il avait frappé.

Maintenant, il attendait. Non, il ne faut pas croire qu'il n'y eût dans son cœur que du regret. Quand il pensait à celui qui allait se trouver devant son épée ou son pistolet, une âpre joie l'envahissait : — C'est elle qui tuera l'aime ; eh bien, ce sera de bonheur de lui qu'on a dû tué par lui.

Quant à trouver des témoins, la chose était facile et comme il ne voulait surtout pas retarder l'heure d'une rencontre méritoire, il se résolut à les chercher immédiatement.

L'un d'eux était tout trouvé, c'était le brave et digne hôtelier qui lui avait si généreusement offert une modeste, mais honorable situation en attendant qu'il en trouvât une autre.

Le second témoin, c'était plus délicat.

Ni lui ni son hôte ne connaissaient rien au code du duel. Etrangers au monde où ces sortes de rencontre sont un incident aussi fréquent que peu

dangereux, ils avaient peur l'un comme l'autre de ne savoir que répondre aux envoyés de Charles Eyraud quand ils voudraient rejeter les conditions du combat.

Heureusement, un vieil officier italien vivait à l'hôtel où il dépensait tranquillement sa pension de retraite. Il accepta de servir de témoin à Mignot qu'il avait déjà pu apprécier et à estimer et bientôt il prit la direction de l'affaire.

— Comment se nomme votre adversaire ? Jacques resta stupéfait. C'est qu'en vérité il n'en savait rien.

— Diable ! Diable ! s'écria l'officier, mais on s'inquiète des noms et de la qualité des gens avant de croiser le fer ou décharger des balles avec eux.

Son nom on pouvait le savoir; ils l'avaient donné au facteur qui apportait leurs bagages. Mignot le fit observer.

— Diable ! Diable ! continuait l'officier, et vous allez vous battre contre un monsieur que vous ne connaissez pas mieux. Vous ne savez pas d'où il vient, où il va, ce qu'il est, c'est grave.

— Je sais, je sais, s'écria Mignot, que je l'ai frappé, je sais que je le hais, je sais que nous devons nous battre en désespérés. Oui, mes amis, il y a là un secret que je ne puis vous dire. Pardonnez-moi ma réserve, mais je dois me battre avec cet homme, n'insistez pas, je vous en supplie.

— C'est différent, grommela l'officier; dans ce cas, allons-y gaiement.

(A suivre).

les effets de catalepsie auxquels ni la bonne M<sup>me</sup> Abric, ni l'excellent curé ne sont étrangers, — et peu à peu le bruit se répand dans le monde des bigotes qu'il y a une sainte à Diémoz.

De plus, comme il faut que sa sainteté s'établisse à grand bruit, on organise tous les vendredis une scène magnéto-édifiante. Elle est dans son lit, elle a du sang desséché aux mains, aux pieds, elle en rend par la bouche, et à trois heures, l'heure où le Sauveur est mort, elle étend les bras en catalepsie et reste ainsi « crucifiée », comme ils disent, pendant une demi-heure. De temps en temps, elle sort de sa torpeur, pour dire quelques mots aux imbéciles qui l'entourent et pour donner des conseils aux malades qui l'implorant.

Car déjà les malades arrivent, et Marie Nerboyer leur répond languissamment : Priez la sainte Vierge et allez boire de l'eau miraculeuse.

*Allez boire de l'eau.* — Voilà tout le fin de la mystification de Diémoz. Il s'agit de monter une industrie d'eau miraculeuse en concurrence avec celle de la Salette et de Lourdes. Et déjà si vous saviez comme on en boit de cette eau ! le pèlerinage est organisé. Chaque jour de la semaine, on rencontre des croyantes qui puisent dans la mare où on a élevé une sorte de petite niche en pierre. Le vendredi, c'est une procession, on va voir la sainte et on termine par le pèlerinage.

Déjà on vend des chapelets, des médailles, des scapulaires, et si vous cherchez bien dans les petits magasins de Fourvières vous trouveriez l'endroit où on vend pour 50 centimes le litre, l'eau miraculeuse de Diémoz.

On fait grand bruit de ce que la mère de la sainte ne va pas voir sa fille en particulier. C'est bien désolant pour cette pauvre femme qui s'est évanouie l'autre jour en apercevant *coram populo* sa fille en catalepsie, mais qu'y faire ? La sainte est majeure et enchantée du rôle qu'elle joue.

Les hystériques, vous le savez, ont un orgueil étonnant et un besoin de mentir effréné. Il y a chez elles un mélange de mysticisme et de duplicité fort curieusement décrit par tous ceux qui les ont étudiées de près.

Marie la sainte a des crises d'hystérie, c'est évident, elle se laisse mettre en catalepsie, c'est évident aussi, et puis elle mystifie le public en racontant ses apparitions qui lui donnent l'orgueilleuse joie d'être appelée la sainte.

Pendant ce temps, la femme Abric vit dans le fromage qu'elle s'est creusé chez M<sup>me</sup> de Piélat, et cette dernière, en compagnie du curé, suppute déjà ce que rapportera la chapelle qu'il faudra bâtir, et les hôtelleries qu'il sera besoin de construire.

Aussi quel soin pour qu'une sainte — qui est un petit peu folle — ne compromette pas, par une imprudence, l'affaire commerciale qui s'annonce si bien. Jamais seule, jamais livrée à elle-même, jamais ne pouvant dire une parole qui ne soit entendue de la femme Abric ou de M<sup>me</sup> de Piélat.

Tous les jours — le vendredi excepté, jour du miracle — on voit se promener et aller au pèlerinage la sainte de Diémoz, entourée de ses deux acolytes. A quelques favorisés, elle daigne adresser la parole : ainsi, elle leur dit que tel habitant du village, mort depuis peu, est en enfer, qu'elle l'a vu, que tel autre n'a plus qu'un échelon à monter pour entrer dans le paradis. Alors, vous comprenez que les parents du damné sont furieux, et ceux du prédestiné dans le ravissement. Parfois aussi, elle se livre à des excentricités auxquelles la mère Abric met vite bon ordre. Ainsi, l'autre jour, elle tournait en rond en s'écriant : « Je tiens le diable par la queue ! je le tiens ! je le tiens ! vous jugez si cette excellente M<sup>me</sup> de Piélat a coupé court à l'incident.

Il y a encore une autre historiette qui circule : Chaque jour, à l'église, quand l'hostie est consacrée, Marie la sainte rend du sang par la bouche — preuve évidente que Dieu est en elle et qu'elle est elle-même une hostie vivante. Or, sa voisine l'a vue ouvrir des petites fioles, passer ensuite son mouchoir sur ses lèvres et ce n'est qu'après cette préparation que le sang a coulé — mystère et prestidigitation.

Mais qu'importe, si c'est pour édifier la commune ! Déjà les vieilles bigotes essaient précieusement ce sang répandu à terre et l'emportent sur leurs mouchoirs. Elles font mieux, les vieilles bigotes. Madame de Piélat les admet le vendredi, avant tout le populaire, à contempler la crucifiée dans son lit, et elles ont vu alors, — elles le disent du moins, — l'hostie se précipiter toute seule sur la langue de la sainte quand elle désire communier. Elle n'a qu'à ouvrir la bouche et, crac, on y voit une hostie. Si ce n'est pas du miracle !

Quant au rôle du curé, il est bien singulier. Cet estimable ecclésiastique a la haute main sur les expériences. Quand elle est agitée, c'est lui qui calme la malade en la touchant *avec les doigts consacrés*. La chose se passe devant cent témoins. La sainte est en crise, et le curé la touche en lui disant : Marie, réveillez-vous au nom de l'obéissance du christ. Et elle se réveille. Donato ne ferait pas mieux. D'ailleurs, il connaît son art, le bon curé. Ainsi, quand la crise de catalepsie la prend à l'église, il sait parfaitement lui redresser les pieds et les mains, toujours comme Donato, et quand il voit des incrédules il leur crie impérativement : Si vous n'y croyez

pas, vous n'avez pas le droit d'ébranler la croyance des autres !

D'ailleurs, il est aidé par une partie de la population. Les paysans de Diémoz, gens pratiques, ont bien vite compris qu'un pèlerinage c'était pour eux la prospérité et la fortune. Aussi, tous les cabaretiers, épiciers, boulangers, hôteliers, sont pour le miracle.

Déjà, l'autre jour, le boulanger a formellement déclaré qu'après avoir bu de l'eau, il avait vu passer, comme par enchantement, une douleur qui le faisait souffrir.

Et comme ses camarades le gaussaient : — B... d'imbéciles, leur a-t-il répondu, il faut bien faire aller le commerce !

Et je vous réponds qu'il ira, le petit commerce.

## PROPAGANDE CLÉRICALE

Un de nos amis a reçu la curieuse lettre que nous reproduisons ci-dessous :

M  
Vous êtes invité à prendre part à la mission qui sera donnée à la paroisse du Bon-Pasteur par les RR. PP. Oblats, de Marie. Elle commencera le 4 avril, aux Vêpres.

Les exercices auront lieu le matin, à 6 heures, et le soir à 8 heures.

Pendant la première semaine, les enfants feront leur mission ; pour eux, les exercices auront lieu le matin, à 11 heures, et le soir à 4 heures et demie.

Le curé du Bon-Pasteur, DURAND.

Il faut que la foi baisse singulièrement et que les fidèles deviennent de plus en plus rares pour que nos aimables cléricaux en arrivent à inviter à leurs séances les libres-penseurs et même les Francs-Maçons.

## LA NOUVELLE CROISADE

La Ligue catholique et les Sociétés secrètes religieuses

RÉVÉLATIONS COMPLÈTES

— Suite —

Comte Amédée de Foras, à Thonon (Haute-Savoie). Paul Fréour, représent., r. Gérard, Vire (Calvados). Edouard Faure, marchand de charbons, 19, avenue de la Gare, Grenoble (Isère).

Casimir Faure, directeur de l'Union, 10, rue Saint-Joseph, Grenoble (Isère).

Fournet, pharmacien, à Dieuleft (Drôme). Ernest Fayollat, voyageur de la maison Paturle Nicolle, rue St-Jacques, Grenoble (Isère).

Emmanuel Gravier, notaire, à Modane (Savoie). Edmond Guillermin, 59, rue Monge, Paris.

Florian Gauthier-Descoites, 2, place Saint-Maurice, Annecy (Haute-Savoie).

Frédéric Garas, mercier, Gr.-Rue, La Mure (Isère). Séraphin Guillot, à St-Pierre-de-Méarotz (Isère).

Le Goff, salaisons, caës, cacao, le Havre (Seine-Inférieure).

Henri Garas, fabricant de bonneterie, 28, rue de la République, Lyon.

Giraud, voyageur de la maison Boyrivant et C<sup>ie</sup>, rue Pizay, 7, Lyon.

Giraud, négociant en soies, rue Tolozan, 12.

Germain, médecin, à Douvaine (Haute-Savoie).

Gaillard Bertrand, fab. d'escots, à Marvéjols (Lozère).

A. Gérente, propriétaire, à Pontcharra (Isère).

François Gruet, fabricant, à St-Claude (Jura).

Paul Hauriot, représent., 42, rue Nationale, Roanne (Loire).

Paul Harel, maître d'hôtel, à Echaffons (Orne).

Hugonard, médecin, à Morestel (Isère).

Haranchip, 24, rue Saint-Nicolas, Nantes (Loire-Inférieure).

Huard, libraire, à Vire (Calvados).

Charles Hodiène, mercier, à Vire (Calvados).

Jules Hermel, Val-des-Bois (Calvados).

Léon Hermel, Val-des-Bois (Id.).

Joseph Jaboulet, marchand de vins, à Carnas, près St-Péray (Ardèche).

Julliard, voyageur de la maison Delaye, 17, Grande-Rue, Grenoble (Isère).

Jonette, interne pharmacien, à l'Hôpital, Grenoble (Isère).

Jasson, place de l'Ecu, Grenoble (Isère).

Léothaud, fabricant de chocolat, 282, rue de Vendôme, Lyon.

Léothaud, représentant de commerce, 3, rue Brocherie, Grenoble (Isère).

Alexandre de Lage, directeur de la maison Payraud, marchand de vins, à Bordeaux (Gironde).

Leynot fils, épicier, à St-Laurent-du-Pont (Isère).

Lachaize, voyageur, huiles, à l'Eglantine de Saintes (Charente-Inférieure).

Liillard, banquier, à la Rhoche (Haute-Savoie).

Joseph Loire, fab. de serviettes, à Panissières (Loire).

Félix Marthelon, cercle des officiers, rue Montorge, Grenoble (Isère).

De Müller, marchand de vins en gros, à Tarragone (Espagne).

Martin Chazaren, 1, montée Rabot, Grenoble (Isère).

Martiglioni Roberto, médecin, à Bologne (Italie).

Manne, tailleur au petit séminaire, à Rumilly (Haute-Savoie).

Eugène Marion, tailleur, 20, rue J.-J. Rousseau, Grenoble (Isère).

Léon Mortet, mercier, 12, rue Brocherie, Grenoble (Isère).

Eugène Miard, fabricant de laines, 48, quai Xavier-Jouvin, Grenoble (Isère).

Edouard Mollin oncle, chemisier, 46, r. Terme, Lyon.

Joannès Ménard, architecte, 2, rue de la Préfecture, Lyon.

Louis Marc, fabricant d'huiles, à Salon (Bouches-du-Rhône).

Martin Chazarin fils, photographe, 1, montée Rabot, Grenoble (Isère).

Moulin, imprimeur, à Bourgoin (Isère).

Masse, marchand de nouveautés, à Vire (Calvados).

Maguin, notaire, à St-Genix (Savoie).

Matton, comptable chez M. Bucquin, notaire, à Grenoble (Isère).

Moynet fils, tanneur, à Thonon (Haute-Savoie).

Miard, ancien instituteur, à La Mure (Isère).

Claudius Martinel, voyageur, maison Ferrat et Pignaud, 47, rue Franklin, Lyon.

De Maligery, propriétaire, à Sisteron (Basses-Alpes).

François Messelod, étude Maissonnaz, avoué, à Tournon (Ardèche).

Pierre Mehlin, libr., 8, rue Servan, Grenoble (Isère).

Claude Marmillon, 28, rue du Commerce, Lyon.

François Navet, 23, rue Vaizel, Lyon.

Victor Nicolle, fabricant de ciments, rue St-Jacques, Grenoble (Isère).

Louis Nicolle père, voyageur en nouveauté, à Coutances (Manche).

Ollier, fabr., de chaus. en gros, à Morestel (Isère).

Peillard, boucher, 1, rue Ste-Claire, Grenoble (Isère).

Auguste Papet, aux Gayets, à Poncharra (Isère).

Léonard Poupy, 53, rue Chaponay, Lyon.

Pitraz, épicier, rue St-Réal, Chambéry (Savoie).

Louis Pavy, comptable, chez MM. Frèrejean et C<sup>ie</sup>, à Annecy (Haute-Savoie).

François Pignaud, chemisier, 39, rue St-Pierre, Lyon.

Prialand, voyageur en Porcelaines, 5, rue Neuve-de-Paris, à Limoges (Haute-Vienne).

Pichioti, fabricant de chaux, à Evian (Haute-Savoie).

Pommier fils, tailleur, 40, rue du Vieux-Temple, Grenoble (Isère).

Pommier père, tailleur, 10, rue du Vieux-Temple, Grenoble (Isère).

Jules Pivert, fg d'Autrain, 22, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Joseph Perrin, marchand de paux de gants, 2, rue du Palais, Grenoble (Isère).

Victor Pellissier, fabr. d'huiles, à Lançon (B.-du-R.).

Charles Pétraz, épici., rue St-Réal, Chambéry (Savoie).

L'abbé Parret, secrétaire à l'évêché, Grenoble (Isère).

Pagnier, horloger, à Morez (Jura).

Pierre Piatel, peintre, 2, rue Renaudon, Grenoble (Isère).

Peronnet, sergent-major au 52<sup>e</sup>, à Rieur, près Montpezas (Ardèche).

Emile Rassen, fabricant d'huiles, à Lançon (B. du R.).

Raspail, md de vins en gros, à Voiron (Isère).

Paul Richard, voyageur, 48, quai St-Vincent, Lyon.

Revel-Mourroz, profes. de pianos, 5, rue Pertuisière, Grenoble (Isère).

Vial, perruquier, 2, rue des Clercs, Grenoble (Isère).

Félix Viallet, march. de nouv., à la Mure (Isère).

Auguste Viallet père, fabr. d'huiles, à la Mure (Isère).

Auguste Vaillant, à Pralong, hameau de Embrun (Hautes-Alpes).

Xavier François, mercier, 17, place Grenette, Grenoble (Isère).

Zudaire, avoué, à Ploërmel (Morbihan).

Léo-Taxil, av. de la Muette, maison Laffite (Seine-et-Oise).

Auguste Rouquette, père, md de vins en gros, à Redessan (Gard).

César Rouquette fils, marchand de vins, à Redessan (Gard).

Cyprien Ripert, mercier, 12, rue Brocherie, Grenoble (Isère).

Rippert, guillier, à Clelles (Isère).

Joseph Rollier, Directeur de la Nationale, à Thonon (Haute-Savoie).

Révil, pharmacien, à Chambéry (Savoie).

Emmanuel Rostaing, épicier en gros, 1, rue de Lionnet, Grenoble (Isère).

Emmanuel Rostaing, fils, voyageur en épicerie, 1, rue de Lionnet, Grenoble (Isère).

Fortuné Revol, md de tapis, 17, place Grenette, Grenoble (Isère).

Louis Sallémand, à Seyssins (Isère).

Pierre Sallé fils, La Veillerie-en-Lentray par Fougères (Ille-et-Vilaine).

Théophile Roth, rep. de Martigloin, 7, rue d'Orléans.

Charles Sornal, agent d'affaires, à Dauvaine (Haute-Savoie).

Eugène Sibaud, mercier, faub. Jacquemard, Romans (Drôme).

Eugène Teissier, confiseur, place Octogone, Chambéry (Savoie).

Teste, voyageur en chapeaux, impasse Bernard-du-Bois, Marseille.

Trolliet-Pochet, fab. de ciments à Chazey-Bons (Ain).

Le marquis Trédicini de St-Séverin, au château de Douvaine (Haute-Savoie).

Tartavel, marchand de vins, place Ste-Claire, Grenoble (Isère).

Alexandre Thomé, ex-huissier, professeur de musique, organisateur de l'église, à Meximieux (Ain).

Usannaz Joris, avocat, 47, place de la République, Chambéry (Savoie).

L'abbé Vauthier, à Mortain (Manche).

Vieuvignon, agent d'affaires, à Bône (Algérie).

Ville, à l'entreprise Breussieu et C<sup>ie</sup>, à Nice (Alpes-Maritimes).

B. Vallier, horloger, à la Mure (Isère).

Vallier, horloger, 43, rue du Tunnel, Valence (Drôme).

Henri Vincent, 9, rue de Strasbourg, Grenoble (Isère).

Maurice Vicat, épicier, à St-Marcellin (Isère).

Varvarande, huissier, à Morestel (Isère).

## A PROPOS DE RÉVÉLATIONS

(Suite)

Poursuivant ses appréciations, l'auteur des Francs-Maçons traités s'exprime ainsi :

Un soupçon d'une autre espèce, a paru mériter bien plus d'attention. On avait imaginé, qu'il y a tout à craindre pour la tranquillité de l'Etat, de la part d'une société nombreuse de gens de mérite, unis si

intimement sous le sceau du secret. On a cru d'abord, qu'en éloignant les femmes de leurs assemblées, ils avaient eu en vue d'en bannir l'inutilité et l'indiscrétion, pour se livrer entièrement aux affaires les plus sérieuses.

Je conviens que ce soupçon avait quelque chose de spéctueux. En effet, si la passion d'un seul homme a pu, comme on l'a vu plus d'une fois, causer dans un Etat d'étranges révolutions, que serait-ce si un corps aussi nombreux et aussi uni que celui dont je parle, était susceptible des impressions séduisantes d'intrigues et de cabales, que l'orgueil et l'ambition ne mettent que trop souvent dans le cœur de l'homme.

On n'a rien à craindre des Francs-Maçons sur cet article. Ils portent dans le cœur l'amour de l'Ordre et de la Paix. Aussi attachés à la Société Civile, qu'ils sont unis entre eux, c'est à leur école qu'on peut apprendre, plus efficacement que de la bouche de ceux qui instruisent par état, quel respect, quelle soumission, quelle vénération nous devons avoir pour le gouvernement. C'est chez eux, que la subordination, mieux pratiquée que partout ailleurs, est regardée comme une vertu, et nullement comme un joug. On s'y soumet par amour, et non point par cette basse timidité, qui est le mobile ordinaire des âmes lâches et communes.

L'auteur étudie ensuite les origines de la Franc-Maçonnerie en plaisantant un peu les Français, car dit-il : Les secrets Maçonniques ont été inconnus tant que les Anglais en ont été les seuls dépositaires. Cette nation un peu taciturne parce qu'elle pense toujours, était plus propre qu'aucune autre à conserver fidèlement un dépôt si précieux. Nous languirions peut-être encore ici dans une ignorance profonde, sur les mystères de cet ordre, s'il ne s'était enfin établi en France.

Notre écrivain reproche en somme, au Français, le manque de discrétion, mais passons.

A l'examen des assemblées maçonniques, après avoir cité de nombreuses anecdotes, il se prononce ainsi :

Je vois déjà mon lecteur, qui attend avec impatience que lui dépeigne ces signes merveilleux, capables d'opérer des effets si salutaires ; mais je lui demande la permission de dire encore quelque chose de général sur l'Ordre des Francs-Maçons : J'entreprendrai ensuite dans un détail très étendu, dont on aura lieu d'être satisfait.

Il semble d'abord que la table soit le point fixe qui réunit les Francs-Maçons. Chez eux, quiconque est invité à une assemblée, l'est aussi à un repas ; c'est ainsi que les affaires s'y discutent. Il n'en est point de leur ordre comme de ces sociétés sèches à tous égards, dans lesquelles depuis longtemps l'esprit et le corps semblent condamnés par état à un jeûne perpétuel. Les Francs-Maçons veulent boire, manger, se réjouir : voilà ce qui anime leurs délibérations.

On voit que cette façon de porter son avis peut convenir à bien du monde : l'homme d'esprit, celui qui ne passe pas pour tel, l'homme d'Etat, le particulier, le noble, le roturier, chacun y est admis, chacun peut y jouer son rôle. Ce qui est admirable, c'est que dans un mélange si singulier, il ne se trouve jamais ni hauteur, ni bassesse. Le grand seigneur permet à sa noblesse de s'y familiariser ; le roturier y prend de l'élevation ; en un mot, celui qui a plus en quelque genre que ce soit, veut bien céder du sien ; ainsi, tout se trouve de niveau. La qualité de Frères, qu'ils se donnent mutuellement, n'est pas un vain compliment ; ils jouissent en commun de tous les agréments de la fraternité. Le mérite et les talents s'y distinguent néanmoins, mais ceux qui ont le bonheur d'en être pourvus les possèdent sans vanité et sans crainte, parce que ceux qui ne sont point partagés des mêmes avantages n'en sont ni humiliés, ni jaloux. Personne ne veut briller, tout le monde cherche à plaire.

Cette légère esquisse peut, ce me semble, donner une idée assez avantageuse de la douceur et de la sagesse qui règne dans la société des Francs-Maçons.

A l'égard des conversations que l'on tient durant le repas, tout s'y passe avec une décence qui s'étend bien loin : je ne sais même si les rigides partisans de la morale austère pourraient en soutenir toute la régularité. On ne parle jamais des absents ; on ne dit du réel de lui que ce soit ; la satire maligne en est exclue ; toute raillerie y est odieuse ; on n'y souffrirait pas non plus la doucereuse ironie de nos prétendus sages, parce qu'ils sont presque toujours malignement zélés ; et pour tout dire, en un mot, on n'y tolère rien de ce qui paraît porter avec soi la plus légère empreinte du vice. Cette exacte régularité, bien loin de faire naître un triste sérieux, répand au contraire dans les cœurs et dans les esprits la volupté la plus pure : on voit éclater sur leur visage le brillant coloris de la gaieté et de l'enjouement, et si les nuances en sont quelquefois un peu plus vives qu'à l'ordinaire, la décence n'y court jamais aucun risque, c'est la sagesse en belle humeur. Si pourtant il arrivait qu'un Frère vint à s'oublier et que, dans ses discours, il eût la faiblesse de faire usage de ces expressions que la corruption du siècle a cru déguiser honnêtement sous le nom de *libertés*, un signe le rappellerait bientôt à son devoir, et il reviendrait à l'instant. Un Frère peut bien prévariquer, parce qu'il est homme, mais il a le courage de se corriger, parce qu'il est Franc-Maçon. (à suivre).

## A PROPOS DE CHATEAUVILAIN

Il ne faut pas que « les braves gens se laissenturrer plus longtemps par cet axiome aussi ridicule qu'odieux : Il faut toujours se soumettre à la loi » (sic).

C'est l'Echo de Fourvières qui le déclare en toutes lettres, et nous aimons mieux cette brutale franchise que les palinodies juridiques de la presse bien pensante à propos de l'affaire de Chateaufvillain. Voilà qui est net.

Oui, la loi est dure aux séminaristes ; elle les exonère du service militaire ; elle les déclare incapables de servir la patrie, et voyez avec quelle mansuétude, quelle résignation touchante ces infortunés endurent cette humiliation. Ce n'est, certes, pas l'Echo de Fourvières qui leur prêchent la soumission à la loi. Mais les séminaristes sont des martyrs, prêts à faire les derniers sacrifices, sacrifiant l'obligation du service militaire.

Dame, c'est qu'il y a des vocations à conserver, et les robustes vocations s'évanouissent entre deux roulements de tambour.

## BONAPARTISME & CLÉRICALISME

Si l'on veut savoir quel cas les victoriens font des intérêts religieux les plus considérables, on n'a qu'à lire le *Petit Caporal*. Voici ce qu'il y est dit des évêques, à propos de la lettre du cardinal Guibert, accusé, nous ne savons pourquoi, d'avoir « en maintes circonstances, non seulement usé, mais abusé de son autorité pour contrecarrer les manifestations religieuses (?) et napoléoniennes ».

Vous recueillez là ce que vous avez semé, monseigneur ! La haine aveugle que vous n'avez pas craint de témoigner à l'empire tombé se retourne aujourd'hui contre vous et les autres membres de ce brave clergé de France, qui expie si douloureusement les fautes de quelques-uns de ses chefs.

Sans doute, il vous paraissait que Napoléon III ne s'était pas suffisamment compromis dans la défense du temporel papal. Le devoir de la France eût été, d'après vous, de se lancer dans une guerre à outrance contre l'Italie que nous venions d'affranchir au risque d'attirer sur notre pays une coalition européenne. *Sauver Rome d'abord, sans penser à la France : voilà ce que vous demandiez à l'empereur !*

Eh bien ! non, tous les catholiques ne l'entendaient pas ainsi, et ils n'ont pas changé d'avis. *Saint-Père, beaucoup d'entre eux n'admettaient pas, — et admettraient encore moins, aujourd'hui que l'empire est tombé — la nécessité d'une guerre européenne dans le seul but de lui rendre les petits territoires que ses agents administraient d'ailleurs si mal.*

*Le domaine du Souverain-Pontife pour nous n'est pas de ce monde, et l'empereur le comprenait ainsi.*

Voilà pourquoi nous sommes indignés de l'ingratitude que certains prélats français ont, comme vous, montrée à l'empire, qui avait tant fait pour la religion, principalement en laissant au clergé toute latitude pour l'instruction et l'éducation de l'enfant !

Voilà pourquoi aussi, personnellement et en gens qui n'oublient rien, nous ne craignons pas de confesser que, tout en admirant votre sublime littérature, elle nous laisse absolument froids.

Cette citation est de l'*Univers* : nous partageons absolument cette opinion, qui nous paraît, dans cette circonstance du moins, l'expression du patriotisme et du bon sens.

Pour nous aussi, le domaine du Souverain-Pontife n'est pas de ce monde, et le peuple italien l'a compris comme nous.

Quant aux bonapartistes, ils ont expérimenté quel fonds un parti doit faire sur la reconnaissance cléricalle, eux, qui avaient tant fait pour la religion !

Quelle désillusion, mais aussi quelle amertume. Ratapoiil est dur pour les évêques.

## CORRESPONDANCE PARISIENNE

Discussion sur l'aliénation des biens du clergé et le Budget des Cultes

Pour bien apprécier la valeur de la prétention du clergé de considérer le budget des cultes comme la résultante d'une dette contractée en 1789 par la nation, il est nécessaire d'examiner attentivement et méthodiquement la situation légale et juridique de l'Eglise avant et après la Révolution.

L'abbé Maury, qui fut avec Sieyès l'adversaire de la mise des biens du clergé à la disposition de la nation, définissait dans le discours qu'il prononça sur ce sujet, la propriété comme étant le rapport des personnes et des choses. Cette définition est absolument juste; elle donne au droit de propriété son véritable principe et sa véritable origine et en fait un droit antérieur à toute loi sociale ou politique.

Mais, d'autre part, elle établit nettement que pour que ce droit existe, il faut qu'il y ait une personne, soit un individu, soit une collectivité jouissant de la personnalité civile.

C'est à partir de 1302 que le clergé français peut être considéré comme ayant une personnalité civile; c'est en effet à cette époque qu'il fait partie des trois grands corps de l'Etat, en raison de l'ordonnance de Philippe-le-Bel, qu'il devient une personne morale par le fait d'avoir été appelé à faire partie des Etats Généraux. La légalité de cette possession d'état est indiscutable; elle est le fait du pouvoir qui avait à cette époque le droit de faire la loi et de l'exécuter, qui était en réalité le délégué de la nation.

Cette situation du clergé a duré jusqu'au 29 octobre 1789; ce que le pouvoir de 1302 avait fait, celui de 1789 avait le droit de le défaire, et le décret de l'Assemblée nationale est tout aussi valable que l'ordonnance de Philippe-le-Bel. Le clergé fut donc dissout comme ordre et comme corporation; ses membres furent réduits à l'état de fonctionnaires publics et de citoyens, comme le dit Laferrière dans son *Histoire du Droit français*.

En revenant à la définition de Maury sur la propriété, nous voyons qu'en raison de ce décret, la chose possédée, soit les biens du clergé, est restée; mais que la personne possédant a disparu. Remarquons en passant que les biens du clergé étaient de deux natures. D'une part, il possédait des immeubles, des biens provenant de donations; d'autre part, il était en possession de certaines redevances qu'on peut classer les unes comme droits casuels des curés de campagne, les autres comme dîmes ecclésiastiques.

Les droits casuels des curés furent abolis par le décret du 4 août 1789; quant aux dîmes, tout le monde connaît la déclaration de l'archevêque de Paris qui, le 10 août 1789, déclara solennellement, au nom de tous ses confrères et de tous les membres du clergé faisant partie de l'Assemblée nationale, que ceux-ci les remettaient entre les mains de la nation. Restaient les biens et immeubles.

Disons tout de suite qu'en 1789 le clergé possédait le cinquième du territoire national et que les dîmes représentaient une rente annuelle de 133 millions.

La discussion sur la vente des biens du clergé proposée par l'évêque d'Autun démontre clairement que la dissolution du clergé, en tant que corporation, a pour conséquence son incapacité à posséder; que ses membres ne doivent plus être considérés que comme individus et comme officiers de l'Etat, et, ainsi que le disait Mirabeau, que « le service de l'autel est une fonction publique; comme le magistrat et le soldat, le prêtre est à la solde de la nation. »

Puisque le clergé n'avait plus capacité de posséder, à qui devaient revenir les biens qu'il avait détenus !

Thouret démontra que c'était à l'Etat. En effet, disait-il, l'Etat est une personne morale qui comprend toutes les autres corporations, et il doit recueillir la succession des personnes morales qui n'existent plus, comme il recueille celle des individus morts sans héritiers naturels ou héritiers testamentaires. Il nous hériterait donc bien établi : 1° que l'Etat avait le droit de supprimer la qualité d'ordre ou de corporation du clergé, puisque cette qualité avait été instituée par un pouvoir politique régulier et qu'elle pouvait être détruite par un autre pouvoir régulièrement établi;

2° Que la suppression de la corporation entraînait la suppression de la propriété;

3° Que ladite propriété faisait régulièrement retour à l'Etat.

Il y a lieu maintenant d'examiner si l'attribution au Clergé d'une rémunération donnée par l'Etat doit être considérée comme une indemnité résultant de l'accomplissement des faits exposés ci-dessus.

En réalité l'Assemblée vota les propositions du rapport de Mirabeau qui conduisit ainsi :

« Les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation qui reste chargée de l'entretien du culte et de ses ministres. » C'est le rapprochement des deux termes de cette proposition, l'un disposant des biens du clergé, l'autre mettant son entretien à la charge de l'Etat, qui constitue le grand argument des adversaires de la suppression du budget des cultes. Pour bien l'apprécier il faut se rendre compte qu'elle a pour but de résumer et de formuler d'une manière juridique la décision à prendre.

Ses deux termes doivent donc être considérés comme deux résolutions distinctes dont la deuxième n'est la conséquence de la première qu'à un point de vue spécial et momentané.

En effet, l'Assemblée a décidé que le Clergé ne possède plus, mais elle décide aussi que le service de l'autel est un service public. Cette fonction est, pour l'époque qui nous occupe, jugée nécessaire, et le prêtre est un fonctionnaire à la solde de la nation : il y a pour maintenir le service du culte des raisons du moment, des raisons d'ordre public et d'intérêt général, et comme tout service public est à la charge de l'Etat, la nation se charge de l'entretien du culte et de ses ministres.

Cela ne veut pas dire que c'est parce que le clergé est dépossédé que l'Etat indemniserait les individus qui en faisaient partie et qui rentrent dans la collectivité générale. Evidemment non; car si cette interprétation était admise l'Etat aurait dû constituer à chacun de ces individus une rente qui eût été la représentation des avantages qu'il retirait de la corporation préexistante (rente qui fut devenue la propriété de celui qui en aurait été le bénéficiaire, propriété dont il aurait pu disposer de son vivant ou après sa mort et qui eût passé après lui à ses héritiers naturels ou testamentaires).

Donc ce n'est qu'en raison de la nécessité, reconnue dans le moment, du service public de l'autel que le clergé est subventionné par l'Etat.

Eh bien, les raisons qui ont motivé cette reconnaissance d'un intérêt général peuvent cesser d'exister : et le jour où l'Etat décidera que le service du culte ne doit plus, pour une cause quelconque, être considéré comme un service public, il n'aura plus aucune raison de pourvoir à l'entretien de ce service et le budget des cultes pourra être supprimé.

Supposons qu'un ordre de choses nouveau amène la suppression des armées permanentes, il est bien certain que le soldat ne sera plus à la charge de la nation; il en est exactement de même pour le prêtre qui, comme le soldat, remplit une fonction publique, et qui, comme lui, n'est salarié qu'en raison de l'intérêt d'ordre général qui est la cause de la fonction.

## La Cinquième aux Paysans (1)

(Suite)

Si l'on s'arrête à bien considérer la société composée d'éléments si disparates, on reconnaît sans peine que l'éducation première a été fortement négligée et je dirai même presque nulle. Les familles riches élèvent leurs enfants pour la plupart, dans le dédain du malheureux et l'amour de la domination; pères et mères étouffent les meilleurs sentiments de ces petits êtres inoffensifs et les rendent par la suite hostiles à toutes les idées générales; ils deviennent incapables de ces grands mouvements de l'âme vers le bien et le vrai. Du reste, chez ces jouisseurs, la mère n'a pas grand souci de son enfant, et elle regarde comme au-dessus d'elle de s'occuper des soins de la première jeunesse. Ne lui faut-il pas sa liberté ? Ne doit-elle pas pouvoir fréquenter les bals, les soirées, les fêtes ? Son enfant la gêne; elle l'abandonne aux soins d'une nourrice. Plus tard, on place l'enfant en pension jusque vers sa vingtième année; et, quand il rentre dans sa famille, c'est

(1) Voir le *Franc-Maçon* n° 29 et 30.

pour commencer le genre de vie de ses parents. Cet enfant ne peut connaître la vie réelle, car il est entré de plein pied dans le tourbillon mondain sans avoir le moindre souci de la lutte pour l'existence. Qu'il sorte du lycée ou d'une jésuitière quelconque, il n'en sera pas moins un parfait égoïste qui cherchera sans cesse les moyens d'assouvir ses appétits de domination et d'oppression. S'il est industriel, il peut devenir le pire des tyrans pour ses ouvriers, un exploitateur dans toute l'acceptation du mot. Il est pourtant quelques rares exceptions. Mais elles ne se rencontrent que chez ces natures d'élite dont la vaste intelligence a permis de comprendre la vie dans sa réalité. Mais à quoi bon nous occuper de ces riches mondains, de ces repus qui trouvent que tout est pour le mieux ! Ce n'est pas avec leur concours que nous parviendrions jamais aux réformes qui pourraient assurer le bien-être de tous. Et puisqu'ils ne veulent pas entendre raison, plaignons-les, car le jour n'est peut-être pas éloigné où ils pourraient bien avoir à payer chèrement les conséquences fatales de leur hauteur égoïste. Nous n'en avons que des symptômes trop significatifs.

Où donc peut-on trouver ces hommes de bien, ces honnêtes citoyens qui consentent à travailler au bonheur de l'humanité ? — Dans les classes moyennes et dans la classe ouvrière, et même chez vous, braves gens des campagnes. Qui vous possédez encore ces notions de droit et de justice qui font la force des nations; mais elles tendent à disparaître et si l'on n'y tient pas la main, vous pourriez bien, sous l'influence trop pernicieuse de l'Eglise, tomber dans l'injustice et faire corps, à votre détriment, avec ces riches cléricaux qui n'ont en vue que l'asservissement des masses populaires à un petit nombre de riches possédants.

Il y a longtemps que dans nos loges maçonniques, a retenti ce cri profondément sincère : « C'est par la femme que nous devons agir; elle seule peut assurer la marche du progrès ! » — Eh ! Mesdames, ne croyez pas que je plaisante. Nêtes-vous pas l'âme de la maison ? N'est-ce pas à vous qu'incombent tous les soins intérieurs, l'entretien de vos chers enfants ? N'est-ce pas avec vous et sous votre garde que vos fils et vos filles grandissent ? Et pourquoi, dites-moi donc, l'adulte a-t-il en général un plus grand respect pour sa mère que pour son père ? — C'est que sa mère a été le témoin de l'évolution de son être pendant la période la plus difficile; c'est que sa mère a été sa première confidente, qu'elle a participé à ses joies, qu'elle a pris part à ses peines; c'est que sa mère a été souvent sa seule consolatrice dans les déceptions de son enfance.

Non, n'est-ce pas, femmes du peuple, vous ne voulez pas que vos enfants soient élevés loin de vous ! Non, vous ne voulez pas abandonner le soin de leur éducation à une autre personne, qui ne peut — quoi qu'on dise — vous remplacer. Vous serez la femme française et vous vous souviendrez que la France a eu de nobles mères de famille; vous vous souviendrez de ces jeunes défenseurs de la Révolution, ces modèles de 12 ans, Bara et Viala, et vous aurez à cœur de nous donner des enfants aptes à soutenir et à propager les immortels principes des « Droits de l'homme et du citoyen. »

Songez donc à la gravité de votre mission et n'entreprenez, pour votre chère progéniture, rien à la légère. Ne perdez pas de vue que vous devez à la patrie, à l'humanité, des enfants sains de corps et d'esprit. Si vous voulez qu'un jour vos enfants vous honorent, acquittez-vous en conscience de la dette considérable que vous avez contractée envers l'humanité le jour où vous avez consenti au mariage.

Ayez pour maxime : « Justice et vérité, » et ne confiez pas bénévolement, par un vain respect des croyances surannées, les petits êtres qui vous doivent le jour, à ces tristes personnages, prêtres, religieux ou religieuses, qui, sous prétexte de religion, veulent vous suppléer dans votre tâche d'éducatrices. Placez vos enfants dans les écoles laïques, pour leur faire donner un enseignement sérieux et exempt de préjugés. Mais n'abdiquez jamais vos charges entre les mains d'un instituteur et d'une institutrice. L'école ne peut remplacer la famille; elle ne peut, en certains points, que la suppléer. Le jour où l'enfant entre à l'école, n'oubliez pas que vous et votre mari vous contractez un nouveau et important devoir, celui de venir en aide au maître et à la maîtresse de votre enfant. Facilitez la tâche ingrate de ces fonctionnaires dévoués; éclairez-les sur le caractère, le tempérament et les aptitudes de l'être que vous leur confiez; renseignez-vous sans cesse sur son travail, sa conduite, et, la classe terminée, reprenez votre rôle. Surtout ne confiez jamais, dans ses moments de loisir, votre enfant à ces réunions établies et entretenues par le clergé, à ces patronages ou confréries d'enfants de Marie; il n'y peut que contracter des habitudes d'hypocrisie, de dévotion mystique et d'horreur pour nos sociétés modernes, de dégoût pour la science et le progrès.

Dès que l'enfant atteint l'âge de raison, mettez-le aux prises avec la vie réelle; faites-lui voir qu'il doit tout attendre de lui-même; il comprendra bientôt la grandeur de ses devoirs de citoyen, l'importance de ce qu'il doit à son pays et à vous-même; et vous verrez s'il n'est pas, par la suite, un autre homme, une autre femme, que ceux qui auront été élevés loin du monde et de son mouvement, habitués à ne compter que sur les faveurs, les grâces d'un Dieu qu'ils pensent comprendre et qui, pour les personnes sensées, ne peut logiquement exister.

Et, pour ce qui est du principe religieux, habitez vos enfants — si vous y tenez — à se faire de la Divinité une idée dégagée de toute forme humaine, une conception de la bonté infinie, de la justice parfaite; c'est la plus belle religion qu'une mère puisse enseigner à ses fils et à ses filles.

Je puis vous affirmer, si vous entrez dans cette voie, que vous vous préparerez une existence heureuse, car vous éprouverez à chaque moment la satisfaction du devoir accompli.

Que faut-il pour cela ? De la volonté et beaucoup d'énergie, et surtout ne pas craindre d'être excommuniée.

## LA MARSEILLAISE

M. Arthur Loth, rédacteur de l'*Univers*, vient de porter un coup terrible à la Révolution, il est à craindre qu'elle ne s'en relève pas. Jusqu'à ce jour, Rouget de l'Isle, un républicain, donc un triste sire, passait pour avoir, dans un moment d'enthousiasme et de génie, trouvé la *Marseillaise*, ce chant sublime, que les soldats de la République entonnaient en courant à la victoire, et à la mort.

M. Arthur Loth s'est chargé de prouver qu'il n'en a rien : la *Marseillaise* n'est qu'un cantique, et son auteur une sorte de sacristain-chanteur, jadis attaché à l'église de St-Omer.

Voici ce qu'en dit un journal clérical, enchanté de reproduire la trouvaille de M. Loth :

On connaît la célébrité que s'était acquise un médiocre poète républicain, Rouget de l'Isle, qui passe généralement pour être l'auteur de la *Marseillaise*, chant de guerre qu'il aurait composé pour l'armée du Rhin, en 1792.

Or, il paraît que Rouget de l'Isle n'est pas du tout l'auteur de ce chant guerrier; c'est tout simplement une partition de musique religieuse, composée par un maître de chapelle de la cathédrale de St-Omer, nommé Grison. Un oratorio d'*Esther*, composé par ce maestro, bien avant 1792, contient, note pour note, le chant de la *Marseillaise*. Le manuscrit, dument daté et signé, était, il y a quelques années, en la possession de M. Vervoitte, après la mort duquel il est devenu la propriété de M. Arthur Loth, rédacteur de l'*Univers*; celui-ci vient de prouver que notre prétendu chant national fut originairement un morceau de... musique d'église.

M. Arthur Loth termine son intéressante et péremptoire dissertation par les lignes suivantes :

« Avec le manuscrit de l'*Esther* tombe la légende de Rouget de l'Isle, l'aurore de la Révolution. Ecrite principalement par des révolutionnaires, l'histoire de la Révolution a été défigurée, tronquée, falsifiée; elle est toute faite de légendes et de mensonges. La grande préoccupation de ses auteurs était d'en voiler les excès et d'y montrer des grandeurs capables de faire oublier les forfaits; mais il n'y a eu de grand chez elle que le crime. L'œuvre de l'histoire est de détruire les fausses opinions, les légendes intéressées. Plusieurs sont en train de disparaître. La légende de la *Marseillaise* ira rejoindre celle de la prise de la Bastille, des volontaires de 92, du vaisseau le *Vengeur*. La *Marseillaise* n'est pas un prodige du génie de la Révolution; elle est un produit des écoles musicales de l'Eglise. »

On voit que ces excellents cléricaux, qui, en cosmographie, envoient le soleil se promener autour de la terre, qui font naître l'homme d'un peu de boue séchée au soleil, et la femme d'une vulgaire côtelette, ne sont pas plus embarrassés quand il s'agit d'histoire, même très moderne.

Le père Lorrquet supprime le règne de Napoléon I<sup>er</sup> et fait succéder directement Louis XVIII à Louis XVII; M. Arthur Loth, appréciateur de cette méthode; supprime la *Marseillaise* et le génie.

La légende de la *Marseillaise* ira rejoindre celles de la prise de la Bastille, des volontaires de 92, du vaisseau le *Vengeur*.

Et ce n'est pas plus difficile que cela; la Bastille n'a jamais existé, les volontaires de 92 non plus, quant à notre chant national, pour valoir mieux que *Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur*, il n'en est pas moins le produit des écoles musicales de l'Eglise.

Nos compliments au chantre de St-Omer.

## MYTHOLOGIE COMPARÉE

(Suite)

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Bien que n'étant pas Franc-Maçon, je lis très régulièrement votre feuille et suis avec vous de tout cœur dans la lutte que vous avez entreprise avec autant de fermeté que de modération, contre ceux qui enseignent, au XIX<sup>e</sup> siècle, des contes qui ne s'expliquent que par l'ignorance d'autrefois.

Ainsi présenté, voulez-vous me permettre de vous adresser mes remerciements ainsi que ceux de quelques amis — à qui je fais passer votre journal — et qui, comme moi, vivant dans la campagne et n'ayant reçu qu'une instruction restreinte, n'ont pas à leur disposition d'assez solides arguments à opposer aux dissertations de leur curé.

Les deux articles que vous avez écrit sous le titre de *Mythologie comparée*, et que vous nous avez promis de continuer, viennent heureusement combler cette lacune.

Evidemment, ce que vous dites-là, sous une forme vive et rapide a dû être dit bien des fois, mais ne faut-il pas le répéter à ceux qui persistent à croire aux mêmes contes religieux ? Qui ne sait qu'on ne peut vivre trois jours dans le ventre d'une baleine, et cependant le curé enseigne à chaque génération qui passe entre ses mains, abêtissant ces jeunes esprits par les mêmes récits auxquels il semble que ce soit temps perdu de répondre, tant leur sottise est évidente.

Les faits précis de votre *Mythologie comparée* me paraissent de nature à démolir, d'une manière complète, l'échafaudage vieilli, mais soigneusement entretenu, des croyances religieuses dans nos campagnes.

A ce titre, veuillez recevoir l'assurance de mes sentiments de sympathie et de reconnaissance.

P. S. — Comme vous avez annoncé que vous livriez des numéros de propagande au-dessous du prix habituel, veuillez me dire ce que je dois faire pour en avoir, mes amis et moi ayant conçu le projet d'y consacrer quelques ressources.

Nous continuons, comme le désire notre correspondant, la série de nos articles intitulés : *Mythologie comparée*.

Vous êtes fiers de votre révélation, et vous avez raison : c'est quelque chose de bien beau qu'une religion révélée par Dieu même ! C'est dommage que l'Indien ait dit avant vous que Brama était venu lui révéler le culte qui lui plaisait ; que le Scandinave en ait dit autant du redoutable Odin, et le Péruvien de Manco-Capac.

Les Perses avaient des Péris, les Grecs leurs démons ; les Hébreux avaient des Mélakim, et vous avez des anges. Chacun de vous même a le sien chargé de veiller exclusivement sur lui et de l'empêcher de faiblir. Malheureusement, ces anges perdent leur temps, le diable est plus fin qu'eux. Mais aussi, pourquoi aller prendre des anges chez les païens ? Daniel et Tobie sont les premiers qui en parlent, pendant la captivité en Chaldée, et les savants assurent que Raphaël, Gabriel, Michel, sont des noms chaldéens.

A propos du diable, savez-vous, Révérends Pères que Dieu ni le diable vous appartiennent. Ce sont le bon et le mauvais principe, admis jadis en Egypte et dans tout l'Orient ; ce sont Osiris et Typhon, Oromaze et Arimane.

Non seulement vous prenez de tous les côtés, mais vous avez la maladresse de gâter tout ce que vous vous appropriez. Chez les Juifs comme chez vous, le mauvais principe est plus fort que le bon ; il s'en moque et le turlupine. Dans l'ancien testament, le bon principe donne un mari à Sara, fille de Rachel ; crac, le mauvais principe tord le cou à ce pauvre mari qui n'est pour rien dans les démêlés de Dieu avec le diable. Le bon principe, qui n'est pas malin, ne voit d'autre moyen de réparer l'espérance brutale de son adversaire, que de donner un second mari à la belle Sara, et le second a le sort du premier. Un troisième, un quatrième, un cinquième, un sixième mari sont étranglés comme les autres. C'était une place meurtrière que cette belle Sara !

Le bon principe était à bout. Mais un ange vient apprendre au jeune Tobie que la fumée du cœur grillé de certain poisson avait la vertu de chasser le mauvais principe. — Il est assez drôle que cet ange en sût plus que le bon Dieu — ou que si le bon Dieu en savait autant que l'ange, il n'eût pas donné sa recette au second mari de la belle Sara ; c'était bien assez d'avoir été attrapé une fois. Le foie de ce poisson avait aussi la vertu de rendre la vue aux aveugles, et Tobie, qui nous conte très longuement son histoire, ne nous donne pas ce poisson-là, ne nous en donne pas même la description ; Pline, Buffon, Lacépède, n'y eussent pas manqué. Ce n'est pas que le cœur soit bien à regretter, depuis fort longtemps déjà le diable n'étrangle plus personne ; mais au moins le foie, pour les Quinze-Vingts, et pour ceux qui, sans être aveugles, voient tout de travers, comme les ultramontains de nos jours, l'ange aurait dû nous le faire connaître. Dans le Nouveau Testament, le mauvais principe mène le bon bien plus vertement encore. L'Évangile ne dit pas que Jésus alla de son plein gré sur la haute montagne d'où l'on découvre tous les Royaumes de la terre ; il dit positivement que Satan l'y porta : voilà donc le diable qui emporte le bon Dieu — avouez que la chose est raide.

Vous savez très bien, Révérends Pères, que Jésus ressuscité est l'Adonis de Phénicie, l'Osiris d'Égypte, l'Atis de Phrigie.

Vous savez ou ne savez pas que Timée de Locres, beaucoup plus ancien que vos Évangiles, dans *Son Ame du Monde*, parle du premier Verbe du Verbe, proféré, et de l'Esprit du monde. La Trinité de Timée ne fit pas fortune : On ne trouve pas toujours les hommes disposés à croire que trois ne font qu'un. Platon, qui rêve creux très souvent, ressuscita la Trinité de Timée et l'arrangea à sa manière. C'est de son École

que les Juifs d'Alexandrie prirent cette Trinité, qu'ils arrangèrent ou dérangèrent encore, et c'est de ces Juifs que vous avez pris la vôtre. Nous en sommes fâchés, Révérends Pères, mais votre Trinité est encore un emprunt, elle ne vous appartient pas plus que le reste. (A suivre).

### La Société Philanthropique du Prêt Gratuit

Nous trouvons dans un journal de Paris les renseignements suivants sur une société qui nous paraît digne à tous égards d'encouragements.

Il serait même à désirer que l'exemple donné par la capitale soit suivi et que des sociétés analogues se créent dans toutes les grandes villes de France où la misère sévit douloureusement, hélas ! surtout au milieu d'une crise comme celle que traverse en ce moment l'Europe industrielle.

Loin de ressembler à ces innombrables agences qui attirent les malheureux par cette annonce alléchante : « Prêts gratuits » et qui ne sont en résumé que des « attrape-gogos », la Société du prêt gratuit, dont le siège social est 8, rue Thévenot, est certainement en droit de s'intituler Société philanthropique.

Fondée dans le but de venir en aide aux misères cachées, à cette classe si nombreuse et si intéressante des *pauvres honteux*, elle a résolu ce problème difficile, faire beaucoup de bien avec peu d'argent.

Franklin, le grand citoyen américain, auquel un indigent avait emprunté dix dollars, les lui envoya en lui recommandant de se libérer, non en les lui rendant, mais en les prêtant à son tour à un autre besogneux ; de telle sorte, disait-il, « qu'avec le peu d'argent dont je dispose, je puisse faire beaucoup de bien. »

Mettant en application la pensée de ce philanthrope, la Société du prêt gratuit fait des avances relativement considérables qu'elle récupère par des remboursements mensuels. Son capital, constamment en mouvement, passe de main en main sauvant de la misère, quelquefois de la honte, ce qui est pis, quantité de malheureux intéressants.

Et il y a lieu de remarquer que sur la totalité des avances quatre-vingt-dix pour cent ont été régulièrement remboursées. N'est-il pas prouvé par cela même que les nécessiteux qui ont eu recours à elle, étaient dignes d'intérêt, et qui sait, sans la petite somme dont la société a disposé en leur faveur, ce qui serait advenu de ces ménages, de ces familles, de ces ouvrières sans ouvrage ?

La misère, avec son cortège de peines, de hontes, aurait peut-être poussé ces désespérés au vol ou à la prostitution !

Courage donc aux fondateurs de cette œuvre philanthropique.

Avec un capital de 21,000 francs, la Société a consenti, en deux ans, 34,109 francs d'avances, sur lesquelles 25,281 ont été déjà remboursées !

Elle dispose actuellement d'un capital disponible de 14,483 francs.

Disons enfin que cette Société est dirigée par MM Dide, sénateur, président ; Colfavru, député, et Marmottan, vice-présidents, etc., et que le dépositaire des fonds est... la banque de France.

Donc sécurité absolue pour les sociétaires fondateurs et pour les nécessiteux !..

Nous ne pouvons donc qu'engager le public à coopérer à cette œuvre essentiellement philanthropique et humanitaire !

Allons, messieurs... pour les *pauvres honteux* !

### CLÉRICALISME ET CORPORATIONS

— Suite et fin —

« Saint Paul, dit-il, nous trace d'une main sûre la double loi qui régit le travailleur et le patron : *Obéissez à vos chefs et soyez-leur soumis, car ils ont le devoir de veiller sur vous et de rendre compte un jour de vos âmes.* »

Après avoir dit que l'Église avait organisé le travail chrétien par les confréries et les corporations, et que la Révolution, au lieu de réformer, avait tout détruit, l'abbé Nitellon ajoute : « Parmi les remèdes au mal social, le Souverain Pontife

recommande le rétablissement des corporations ouvrières sous trois conditions : la religion pour guide, le patronage des évêques comme garantie et une sage adaptation aux nécessités du temps présent. Mais qu'on ne se méprenne point sur sa pensée, Léon XIII a soin de nous rappeler comme type l'organisation corporative « des vieux âges. » (Encyclique, *Humanum genus*, du 20 avril 1884).

L'ancienne organisation corporative sous la tutelle de l'Église, tel est leur idéal, tel est le but qu'ils poursuivent.

Il ne suffisait point aux chefs du parti de proclamer la théorie de l'usine chrétienne, il fallait passer de la théorie aux faits, et suivant l'expression de l'un d'eux, christianiser les ouvriers. Dans l'accomplissement de cette tâche, M. Harmel, le fondateur de la corporation du Val-des-Bois, a montré l'exemple, et, s'il faut en croire ses panégyristes, en dix ans il a totalement transformé son usine qui ne compte pas moins de quinze cents ouvriers. Il lui a suffi de dix années pour que l'Église vide autrefois soit pleine de fidèles maintenant ; il lui a suffi de dix ans pour faire passer dans les confréries qui se mouraient d'anémie la presque totalité de ses ouvriers.

Par quel procédé ce miracle a-t-il été obtenu ? Écoutez l'abbé Nitellon :

« Par l'apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier. Le patron, par lui-même ou par un prêtre à qui il donnera pleine procuration, cherche parmi la masse l'ouvrier le plus propre à être gagné à la cause de Dieu. Il en fait un apôtre... »

« Une fois cette trouée faite et cet horizon ouvert, la christianisation de l'usine se poursuit en vertu de cette affinité de l'ouvrier avec l'ouvrier. Peu à peu la flamme se communique aux âmes généreuses, moins rares qu'on ne croit dans cette classe de la société, et voici un premier noyau formé. Le patron avise alors, au moyen de voir régulièrement ce petit collège apostolique, qui sera désormais le cercle... »

Comme on le voit, le procédé est simple ; il ne manque pas cependant d'offrir certaines difficultés, que la pratique démontre et qui arrachaient à M. Urbain Guérin, secrétaire de la Commission industrielle des Cercles catholiques, cet aveu que, par suite des méfiances de la classe ouvrière, il était *opportum* de la part des patrons d'associer les ouvriers à l'administration des institutions économiques fondées en leur faveur.

Ces méfiances de la classe ouvrière sont fondées et nous nous garderons de les faire disparaître.

Nous nous permettons de faire observer aux ouvriers que le parti clérical leur offre ses aumônes au prix de leur liberté et de leur indépendance, tandis que la démocratie travaille à l'émancipation intellectuelle et morale de l'ouvrier, en même temps qu'elle s'efforce d'augmenter sa somme de bien-être.

Quant à la Franc-Maçonnerie, elle restera fidèle à la mission qui lui incombe, d'éclairer et de guider la démocratie dans sa marche, et de la défendre au besoin. Il faut que tous nos amis se pénétrant que ces deux mots : Démocratie et Franc-Maçonnerie sont indissolublement unis et ne désignent qu'une même idée, qu'un même principe, le principe de Liberté, l'idée de Progrès.

### REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Grand succès de la *Casquette au père Bugeaud*. Voilà bien le nouveau drame militaire, celui où il y a autant à rire qu'à pleurer, celui qui fait défiler les soldats, fantassins et cavaliers, sapeurs et musique en tête, celui qui réunit, dans ses six tableaux, Bugeaud, Lamoricière, Cavaignac, Yousof, Abd-el-Kader, Gérard le tueur de lions, tout cela au milieu de batailles et des coups de fusil.

La pièce est très sérieusement jouée par Jalabert, Guy (étonnant ce Guy), Pouctal, Gerbert, Dumoraize, Collard, M<sup>mes</sup> Patry, Délia, Jalabert et Lavigne. Il est dommage que l'arrivée de M<sup>l</sup> Dudley, de la Comédie-Française, en arrête forcément les représentations.

CÉLESTINS. — Toujours Gillette en attendant *Grand Mogol* pour lequel on a engagé la toute charmante M<sup>lle</sup> Jeanne André, qui nous avait laissés de si bons souvenirs dans *François-le-bas-Bleus*.

BELLECOUR. — Samedi, le *Petit-Poucet*, grande attraction. C'est dans cette féerie que M. Simon a organisé la plus luxueuse mise en scène qu'on n'ait encore vu à Bellecour — sans oublier Michel Strogoff.

RANCY. — Samedi aussi la réouverture avec la féerie de *Peau d'Ane*.

CASINO. — Grand succès de Thérèse, dans la représentation qu'elle a donnée au bénéfice de Fourneaux de la Presse. — Tous nos remerciements à la grande artiste.

MARSEILLE. — On dit que les trois représentations de *Faust* données par Faure au Grand Théâtre ont produit près de 33.000 francs.

Ce chiffre est éloquent. En tous cas, il faut monter à bien loin pour retrouver une affluence semblable, cette affluence tournait à l'encombrement, à l'affollement même. Vendredi dernière soirée des adieux de Faure. Le célèbre baryton véritablement soulevé d'enthousiasme son public. Quelques instants après l'achèvement de *Faust* il a reparu en habit noir, portant à la boutonnière le ruban de la Légion d'honneur et a chanté l'*Alleluia d'amour* et les *Rameaux*.

Ces compositions charmantes ont été dites par leur auteur avec cette ampleur magistrale et cette voix que nul ne possède comme lui.

On devine comment la salle entière a acclamé appelé en M. Faure, le poète, le musicien et le chanteur.

Le maître paraissait véritablement ému de cette ovation aussi éclatante.

Lundi soir, M. Boudouresque, s'est fait entendre dans le rôle de Bertram de *Robert le Diable*.

C'est la première fois que la célèbre basse chante à Marseille depuis qu'elle nous avait quittés pour fournir une glorieuse carrière à l'Opéra.

D'éclatants bravos et de frénétiques applaudissements ont souligné la plupart des morceaux chantés par M. Boudouresque. Il a été parfaitement secondé par M. Salomon, qui était très bien en voix et par M<sup>lle</sup> Leroux dont l'organe admirable de charme l'oreille.

### CORRESPONDANCE

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur, Pour montrer le respect professé par M. Giraud, de notre ville, pour les lois du pays — même pour celles qui ont leur caractère humanitaire, devraient être le mieux appréciés par lui et ceux qui embauchent les ouvriers ignorants dans la Ligue des Francs-catholiques, — il convient de rappeler que M. Giraud, dans la personne de son directeur M. Fischer (Jules-Frédéric), a été le 18 octobre 1884 condamné par le tribunal correctionnel de Bourgoin, trois cent soixante-deux francs d'amende pour contumace à la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures, employés dans l'industrie.

Ces contraventions visant les excès de travail imposés aux ouvriers de l'usine de tissage de la Combe-Cabre, vilain, ont été relevées par M. l'inspecteur de la circonscription industrielle, dont le chef lieu est à Lyon, dans un procès-verbal du 13 mars 1884.

Après cela, il n'est pas surprenant que sur les bénéfices considérables réalisés par M. Giraud du fait du prolongement de son personnel, il ait pu distraire mille francs qu'il a remis dans une réunion solennelle à une vieille ouvrière qui travaillait chez lui depuis cinquante ans !

Ce dernier renseignement a été publié pour les besoins de la cause, par l'*Express de Lyon*, dans son numéro du dimanche dernier (14 courant).

En vous priant de reproduire cette communication, vous présente, Monsieur le Directeur, l'hommage de ma sympathique dévouement.

Votre lecteur assidu.

A. D.

### BIBLIOGRAPHIE

La 22<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie* (10 fr.) vient de paraître. Elle contient l'article (*Art*) lequel on trouvera, notamment l'exposition des plus récentes applications de l'air comprimé à la télégraphie, au percement des tunnels, etc. On pourra se la procurer aux divers bureaux de l'administration, rue Saint-Georges, n<sup>o</sup> 10.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNAUD.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, rue Ferrandière, 52.

### AVIS

Le Franc-Maçon est mis en vente à :

#### MONTPELLIER

Société anonyme du Petit Méridional, 5, rue Leenhardt, où doivent être adressées les demandes de dépôts dans les diverses villes des départements du Gard, de l'Hérault et des départements limitrophes.

#### SEDAN

Papeterie Librairie Carlier aîné, 1, Grande-Rue.

#### BORDEAUX

Chez M. Graby, marchand de journaux.

#### ALGER

Librairie Pioget, place Sous-la-Régence. Librairie Mouranchon.

#### ORAN

Librairie Calta, rue Fond Ouch.

#### MARSEILLE

Agence de librairie Blanchard, dépositaire et marchand de journaux.

Notre journal est également mis en vente dans les bibliothèques des principales gares.

### MAISON RECOMMANDÉE

### CHARBONS, COKES ET BOIS DE CHAUFFAGE

GROS ET DETAIL, A DOMICILE

A. VACHERON, marchand de bois, 127 et 129, rue Chaponnay LYON

### USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

### BONTOUX Fils

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments  
Sièges inodores en faïence  
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

CHAUSSURES en tous genres  
SPÉCIALITÉ DE  
Talons Louis XV, h. fant. 2 Dames  
2, rue St-Gôme  
Pr la r. St-Pierre  
LYON  
A LA BOTTE NOUVELLE  
SPÉCIALITÉ  
Talons anglais pour hommes  
Défie toute concurrence par son bon marché  
Sur mesure au même prix 3375

### A. BERNASCONI

SCULPTEUR-MARBRIER

Rue Molière, 51

Cheminées de luxe et ordinaires. Marbres français et étrangers. Travaux d'église, etc.

Prix modérés 3374

### PHARMACIE JULIEN

Pharmacie de 1<sup>re</sup> classe

59, rue des Vinaigriers, à Paris

### ROB DÉPURATIF du D<sup>r</sup> DUPAS

SIROP DE PHOSPHATE MONOCATUZIN JULIEN

CRISTAL CHASSE-MIGRAINES

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix : 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr. : 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPOT GÉNÉRAL

V. ROUSSET

HERBORISTERIE DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

### LETTRES DE MARIAGE

ET DE DÉCÈS

### IMPRIMERIE NOUVELLE

52, Rue Ferrandière, 52

FABRICATION ET FOURNITURE

### D'HORLOGERIE GARANTIE

MAISON DE CONFIANCE

### Fritz GAGNEBIN

à SOUVILLIER (Suisse)

Remontoirs argent interchangeable, 18 lignes, à 25 fr.

— nickel — — — — —

— quantités, semaines et mois — — — — —

— argent — — — — —

Pièces à clef et Remontoirs pour Dames